

RCS : DAX Code greffe : 4001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DAX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

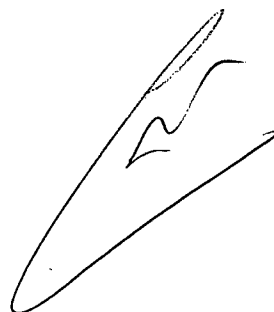
Numéro de gestion : 2004 B 00422 Numéro SIREN : 479 089 237 Nom ou dénomination : DAXREST

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2024 sous le numéro de dépôt 855

DAXREST
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 75 000 €
Siège social : 234 avenue Maurice Menton 40990 SAINT PAUL LES DAX
RCS DAX n° 479089237

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31/12/2022

*certifiés conformes à
l'original*

A handwritten signature, possibly reading 'J', in black ink.A handwritten signature, possibly reading 'L', in black ink.

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : DAXREST		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2				
Adresse de l'entreprise 234, rue Maurice Menton 40990 ST PAUL LES DAX		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
Numéro SIRET* 4 7 9 0 8 9 2 3 7 0 0 0 2 4		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 2				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC		
		Frais de développement * CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	9 875	AG	9 395	480
		Fonds commercial (I) AH	90 500	AI		90 500
		Autres immobilisations incorporelles AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN		AO		
		Constructions AP	526 026	AQ	305 539	220 487
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	712 567	AS	601 917	110 650
		Autres immobilisations corporelles AT	169 513	AU	141 454	28 059
		Immobilisations en cours AV	1 050	AW		1 050
		Avances et acomptes AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
		Autres participations CU	1	CV		1
		Créances rattachées à des participations BB		BC		
		Autres titres immobilisés BD		BE		
		Prêts BF		BG		
		Autres immobilisations financières * BH	2 000	BI		2 000
TOTAL (II) BJ		1 511 532	BK	1 058 305	453 227	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	23 182	BM		23 182
		En cours de production de biens BN		BO		
		En cours de production de services BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR		BS		
		Marchandises BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	104 220	BW		104 220
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	28 400	BY		28 400
		Autres créances (3) BZ	115 323	CA		115 323
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:) CD		CE	
Disponibilités CF	35 352		CG		35 352	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH	514	CI		514	
	TOTAL (III) CJ	306 992	CK		306 992	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Écarts de conversion actif * (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1 818 524	IA	1 058 305	760 219	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		DAXREST		Néant ☐			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 75 000)			DA	75 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	7 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH	1		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	253 464		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	335 965		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
		Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ	15 699		
	TOTAL (III)			DR	15 699		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	185 270		
	Dettes fiscales et sociales			DY	222 676		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	609		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	408 554			
Ecart de conversion passif *			(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	760 219			
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC		
		Dont	Écart de réévaluation libre			ID	
			Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	408 554	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : DAXREST						Néant ☐ *		
		Exercice N				Total		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	biens *	FD	3 216 042	FE		FF	3 216 042	
	Production vendue services*	FG	64 177	FH		FI	64 177	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 280 219	FK		FL	3 280 219	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	81 173	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	42 374	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 403 766	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	106
Variation de stock (marchandises)*					FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 208 396		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(1 282)		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	577 598		
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	26 844		
Salaires et traitements*					FY	858 365		
Charges sociales (10)					FZ	198 503		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		- dotations aux amortissements*					GA	178 234
		Sur immobilisations	- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE	81 143		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 127 906		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	275 861	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	48	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	48	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 997	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 997	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 949)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	273 912	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2023

Désignation de l'entreprise DAXREST		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	25 870
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	52 635
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	78 505
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	17 219
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	17 219
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	61 286
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	81 733
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 482 319
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 228 854
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	253 464
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	25 774
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	17 189
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	35 189
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	77 176	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatifs A6 obligatoires A9	dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
autres charges et produits excep. s/op. de gestion		30	95
charges et produits divers s/exercices antérieurs		17 189	25 774
dotations amortissements exceptionnelles des immos			
produits exceptionnels divers			52 635
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
social		5 452	11 984
exploitation		11 738	13 791

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : DAXREST										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	100 375	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	522 139	KN		KO	3 886	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	697 891	KT		KU	15 631
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	123 117	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	18 412	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	27 985	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	1 050	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	1 371 132	LO		LP	38 979		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	1	8V		8W		
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières				IT	2 000	IU		IV				
TOTAL IV				LQ	2 001	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 473 508	ØH		ØJ	38 979			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	3		4				
				1	2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV		LW	100 375	IX			
CORPORELLES	Terrains			IP	LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	526 026	MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	955	MK	712 567	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN	123 117	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	18 412	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	27 985	MU		
	Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	1 050	NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG	955	NH	1 409 156	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY	1	ØZ	
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	2 000	2G			
TOTAL IV			I3		NJ		NK	2 001	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	955	ØL	1 511 532	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2023

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: DAXREST

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise DAXREST										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	9 395	PF		PG		PH	9 395		
TOTAL I		RK	9 395	RM		RN		RO	9 395		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR	252 219	PS	53 320	PT		PU	305 539		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	491 484	QA	111 388	QB	955	QC	601 917		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	102 236	QE	10 699	QF		QG	112 935		
	Matériel de transport	QH		QI	2 161	QJ		QK	2 161		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	25 692	QM	666	QN		QO	26 358		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	871 631	QV	178 234	QW	955	QX	1 048 910		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	881 026	ØP	178 234	ØQ	955	ØR	1 058 305		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

C **Sage**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : DAXREST										Néant ☐		*
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT	2 000	UV		UW	2 000		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	168		168				
	Autres créances clients				UX	28 233		28 233				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI							
	Personnel et comptes rattachés				UY	4 333		4 333				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	373		373				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	11 958		11 958				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
	Groupe et associés (2)				VC	86 076		86 076				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	12 583		12 583				
	Charges constatées d'avance				VS	514		514				
	TOTAUX				VT	146 238	VU	144 238	VV	2 000		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y								
Autres emprunts obligataires (1)				7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG								
	à plus d'1 an à l'origine			VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A								
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	185 270		185 270					
Personnel et comptes rattachés				8C	119 728		119 728					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	11 595		11 595					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	68 345		68 345					
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	17 986		17 986					
	Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	5 022		5 022					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J								
Groupe et associés (2)				VI								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	609		609					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*				ZZ								
Produits constatés d'avance				8L								
TOTAUX				VY	408 554	VZ	408 554					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : DAXREST		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2022					
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	253 464			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductible	WE		WB					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		XE					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW					
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	82 196			
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7				
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8			
à long terme - imposées aux taux de 0 %							ZN					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme				WN					
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	772			
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3			
							TOTAL I	WR	336 432			
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									WU	7 185		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme							WV				
	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WH				
	- imposées au taux de 0 %							WP				
	- imposées au taux de 19 %							WW				
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							XB				
	- imputées sur les déficits antérieurs							I6				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WZ				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												
Régime des sociétés mères et des filiales*		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		XA				
Produit net des actions et parts d'intérêts		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)							ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								ZY			
	Majoration d'amortissement*								XD			
	Abattement sur le bénéfice imposable	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 octies	L2		Joues entreprises innovantes (art.44 section A)	L5		XF	
					Société investissement immobilier exées (art. 208C)	K3		Zone de reconstruction de la défense (44 tiercesies)	PA			
		ZFU-TE (art.44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	IF		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH			XG	463			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC							
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD							
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI							
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL										
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2			

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	7 648
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	328 784		
	déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	328 784	XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise DAXREST

[illegible]

N° 2058-A-SD

[illegible]

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

N° 2058-B-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>DAXREST</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	83 936
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
reprise provision pour indemnité départ à la retraite	8X	8Y	7 185
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO 7 185
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmment du transfert).

Désignation de l'entreprise DAXREST										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	6	AFFECTATIONS	- Réserves légales	ZB					
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	33 325		Dividendes	ZE	33 331				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	33 332		Report à nouveau	ZG	1				
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	33 332			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7					YQ					
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance				YT	25 854				
		— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8				XQ	186 984				
		— Personnel extérieur à l'entreprise				YU					
		— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	46 924				
		— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	32 988				
		— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	284 848				
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	577 598				
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	10 452				
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z	16 392						
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	26 844						
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée				YY						
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ						
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*				ØB						
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*				ØS						
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%					
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0		ZR	0					
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL						
		Plus-values à 19% JM	Imputations JC								
Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO								
		Plus-values à 19% JP	Imputations JF								
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 0		N° SIRET de la société mère du groupe JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : DAXREST						Néant ☒		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)	
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪	
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %		
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑧)		⑫					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)		⑬					
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19%		⑭					
		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)		

N° 2059-A-SD

[illegible]

Désignation de l'entreprise : DAXREST		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant ☐	*
---------------------------------------	--	------------------------------------	--	----	--------------------------------	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
 (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	N-3				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies N-4				
	N-5				
	1 ter et 1 quater du CGI) N-6				
	(à préciser) au titre de : N-7				
	N-8				
N-9					
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
 ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Désignation de l'entreprise : DAXREST

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>DAXREST</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice * ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : DAXREST				Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois 1 2			
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel : *				YP			
dont apprentis				YF			
dont handicapés				YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	3 280 219		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT			
TOTAL 1				OX	3 280 219		
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE			
Subventions d'exploitation reçues				OF	81 173		
Variation positive des stocks				OD	1 282		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT			
TOTAL 2				OM	82 455		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				ON	1 391 583		
Variation négative des stocks				OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	227 474		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	795		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	81 143		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY			
TOTAL 3				OJ	1 700 995		
IV - Valeur ajoutée produite							
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 661 678	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	1 661 678		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case				EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	3 280 219		
Effectifs au sens de la CVAE *				EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX			
Période de référence		GY	du	01/01/2022	GZ	au	31/12/2022
Date de cessation						HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

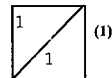
17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2023

N° de dépôt

1

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 4 7 9 0 8 9 2 3 7 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE DAXREST

ADRESSE (voie) 234, rue Maurice Menton

CODE POSTAL 40990 VILLE ST PAUL LES DAX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 750

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 32 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination CRESCENDO RESTAURATION
N° SIREN (si société établie en France) 4 1 2 8 2 4 5 5 9 % de détention 80 Nb de parts ou actions 600
Adresse : N° Voie Agropole
Code Postal 47310 Commune ESTILLAC Pays FR

Forme juridique SCI Dénomination MATHELISA
N° SIREN (si société établie en France) 8 0 1 7 8 6 1 5 3 % de détention 20 Nb de parts ou actions 150
Adresse : N° 1455 Voie Route de Belair
Code Postal 40300 Commune BELUS Pays FR

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays FR
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 2 2

N° SIRET 4 7 9 0 8 9 2 3 7 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE DAXREST

ADRESSE (voie) 234, rue Maurice Menton

CODE POSTAL 40990

VILLE ST PAUL LES DAX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique	SAS	Dénomination	LE FOURNIL DE JULES
N° SIREN (si société établie en France)	8 2 8 1 9 6 1 7 0	% de détention	100
Adresse : N°	2	Voie	Place Camille Bouvet
Code Postal	40100	Commune	DAXREST
Pays	FR		
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES				N° 2065-SD	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
2023					
Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
DAXREST SAS 0 C/C Leclerc 40990 ST PAUL LES DAX France			0 C/C Leclerc 40990 ST PAUL LES DAX		
SIRET 47908923700024					
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPE					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET :					
B ACTIVITE					
Activités exercées <u>Restauration</u>				Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	328 784	Déficit	
		Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐		Autres dispositifs ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : ☐					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF ☒	Nom et adresse du prestataire SA SAGE 10 Place de Belgique 92250 LA GARENNE COLOMBES
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé DIVALTO	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Cabinet MORVILLIERS SENTENAC ET ASSOCIES 18 Rue Lafayette 31000 TOULOUSE Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 26/04/2023 Lieu : Qualité : Nom du signataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2023)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	33 331	payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i	33 331			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		33 331		
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
			À titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %		
MVLTL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLTL imputée sur les PVLTL de l'exercice								
MVLTL réalisée au cours de l'exercice								
MVLTL restant à reporter								
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

2069-RCI-SD

Néant		PME au sens communautaire	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		463	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME.			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-32 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

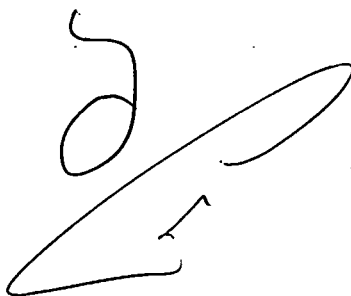
SAS DAXREST

Centre commercial Leclerc

234, rue Maurice Menton

40990 St PAUL LES DAX

ANNEXE

A handwritten signature or mark, possibly a stylized 'Z' or '2', with a small arrow pointing to the right.

SOMMAIRE

A-FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**B-PRINCIPES-REGLES ET METHODES COMPTABLES****C-INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN****Bilan actif**

- Note N° 1 : Tableau des immobilisations
- Note N° 2 : Tableau des amortissements
- Note N° 3 : Fonds de commerce
- Note N° 4 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux
- Note N° 5 : Immobilisations incorporelles - Amortissements pour dépréciation
- Note N° 6 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux
- Note N° 7 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation
- Note N° 8 : Evaluation des stocks
- Note N° 9 : Actif circulant - Classement par échéance
- Note N° 10 : Charges constatées d'avance

Bilan passif

- Note N° 11 : Capital
- Note N° 12 : Tableau de variation des capitaux propres
- Note N° 13 : Identité de la société consolidante
- Note N° 14 : Engagements pris en matière de retraite
- Note N° 15 : Dettes financières - Classement par échéance
- Note N° 16 : Autres dettes - Classement par échéance
- Note N° 17 : Charges à payer

D-INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- Note N° 18 : Ventilation du chiffre d'affaires
- Note N° 19 : Effectif moyen au 31 décembre
- Note N° 20 : Transferts de charges
- Note N° 21 : Résultat financier

E-DIVERS

- Note N° 22 : Points de fidélité
- Note N° 23 : Gestion Trésorerie

F- EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

A – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la prorogation du régime transitoire de sortie de l'état d'urgence mis en place au 1^{er} Avril 2021 jusqu'au 31 Juillet 2022, perdurent sur le premier trimestre 2022.

En raison de la nature de son activité, l'entreprise a exploité différemment ses sites selon les marques Crescendo, Jules & John. La société a donc été impactée différemment par le contexte sanitaire et notamment la mise en place du pass sanitaire jusqu'au 14 mars 2022.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 3 280 219 €, représentant une progression de 54 % par rapport à 2021 et une progression de 14% sur la production 2019 d'avant COVID.

Dans une détermination évolutive de leur activité le restaurant utilise des solutions technologiques, tel UBER/DELIVEROO pour livraison et le Click & Collect pour les achats en ligne.

Le contentieux engagé par notre société mère avec Axa a pris fin sur l'exercice à la suite de la signature d'un protocole d'accord avec l'assureur en 2022. Les indemnités transactionnelles perçues à ce titre ont été comptabilisées en produit exceptionnel et représentent un montant de 52 635 € pour la société.

La société n'a pas sollicité de prêt garanti par l'Etat. Il convient de noter que 3 prêts garantis par l'Etat ont été obtenus par la société mère, CRESCENDO RESTAURATION, d'un montant de 9 M€ en 2020, 9 M€ en 2021 et 10,65 M€ en 2022.

La guerre en Ukraine a fait monter les prix de nombreuses matières première (huile, blé). La baisse des exportations ukrainiennes tarit l'offre sur les marchés et pousse tous les prix à la hausse. Ainsi au quatrième trimestre, la restauration assiste à une augmentation de leurs coûts.

B – PRINCIPES – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par la réglementation française en vigueur, et conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général (règlement ANC 2018-01)

C – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**BILAN ACTIF****Note N° 1 : Tableau des immobilisations**

Tableau 2054, tableau joint

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Note N° 2 : Tableau des amortissements

Tableau 2055, tableau joint

Note N° 3 : Fonds de commerce

Les fonds de commerce exploités ont été acquis respectivement le 3 Mai 2018 pour un montant de 40 000 € et le 1^{er} Décembre 2020 pour un montant de 50 500 €.

Les modalités d'application de la méthode de valorisation des fonds de commerce sont les suivantes :

- Méthode DCF :
 - La valeur de la société est estimée en fonction de la rentabilité future qu'elle a des chances de dégager, compte tenu de ses flux financiers et économiques.
 - La méthode consiste à déterminer le montant des flux de trésorerie futurs puis à actualiser les futurs profits.

Ces deux étapes permettent de déterminer la valeur actuelle de la société. Cela permet de mettre en évidence des hypothèses de valorisation (croissance, rentabilité, investissement) sur une longue période puisque les flux de trésorerie sont modélisés sur plusieurs années.

- Méthode Multiple EBITDA :
 - La valorisation est définie comme étant égale à l'EBITDA normatif actualisé.
 - On applique ensuite un coefficient de valorisation de 4 sur l'EBITDA normatif Actualisé.

Lors de changement de concept, il convient d'attendre au moins 3 exercices afin de pouvoir valoriser.

A la clôture de l'exercice, la valeur activée du fonds de commerce au bilan est comparée à ces deux méthodes de valorisation : DCF & Multiple EBITDA. Le cas échéant, on comptabilise une provision pour dépréciation.

Note N° 4 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

	Investissements
Logiciels	0 €
Fonds commercial	0 €

Note N° 5 : Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Logiciels	Linéaire 2 ans	idem

Note N° 6 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont représentés par :

	Montants	
	Investissements	Crédit-bail
Construction s/sol d'autrui	3 886 €	
Matériel et outillage	15 631 €	
Matériel de transport.	18 412 €	
Immo Corporelles en cours	1 050 €	

Les sorties d'immobilisations pour 955€ correspondent à des mises au rebut.

Note N° 7 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Construction s/sol d'autrui	Linéaire 3 à 10 ans	idem
Matériel et outillage	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Installations et agenc.div.	Linéaire 5 ans	Idem
Matériel de bureau	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Mobilier de bureau	Linéaire 3 à 10 ans	Idem

Note N° 8: Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat selon la méthode FIFO.

Note N° 9 : Actif circulant - Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

Note N° 10 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

BILAN PASSIF**Note N° 11 : Capital**

Le capital est composé de 750 actions de 100 euros de valeur nominale.

Note N° 12 : Tableau de variation des capitaux propres (en €)

	N-1	+	-	N
Capital	75 000			75 000
Primes, réserves	7 500			7 500
Report à nouveau	6		6	0
Résultat	33 325	253 464	33 325	253 464
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Autres				
TOTAL	115 832	253 464	33 331	335 965

Note N° 13 : Identité de la société consolidante

La société DAXREST est consolidée dans le groupe CJS HOLDING située :
Agropole, 47310 ESTILLAC. N° SIRET : 752 076 109 00020.

Note N° 14 : Engagements pris en matière de retraite

Les engagements de départ en retraite sont calculés annuellement conformément aux dispositions de la convention collective des cafétérias et à la recommandation du CNC du 7 novembre 2013 (ANC 2013.02).

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont :

Age de départ à la retraite 62 ans

Le taux Iboxx n'étant plus disponible, l'indice de référence est désormais le taux Bloomberg

Actualisation au taux 3.80 %

Taux de charges sociales de 43 % pour les salariés et 47 % pour l'encadrement.

La table de mortalité correspond à la base INSEE de 2020.

Le montant des engagements s'élève au 31 décembre à 15 699 €, charges sociales incluses. L'incidence sur le compte de résultat est de 7 185 représentant la variation des engagements.

Note N° 15 : Dettes financières - Classement par échéance (en €)

Rubrique	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Groupe et associés	86 076	86 076		

Note N° 16 : Autres dettes - Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

Note N° 17 : Charges à payer (en €)

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	79 549
Dettes fiscales et sociales	115 558
Totaux	195 107

D – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**Note N° 18 : Ventilation du chiffre d'affaires (en €)**

	<u>Chiffres d'affaires</u>
- Recettes Restaurant	3 216 042
- Produits des services	64 177
TOTAL	3 280 219

Note N° 19 : Effectif moyen au 31 décembre

L'effectif moyen est de 47 salariés.

Note N° 20 : Transferts de charges

Les transferts de charges pour 35 189 € représentent les avantages en nature pour 29 922 € et la formation prise en charge FAFIH pour 5 267 €.

Note N° 21 : Résultat financier

Le résultat financier de (1 949) € correspond aux intérêts sur les comptes-courants pour (1 969 €), déduction des autres produits financiers pour 20 €.

E – DIVERS**Note N° 22 : Points de fidélité**

Les points de fidélité convertis en EUROS ne sont pas comptabilisés, mais s'élèvent à 4 477 €

Note N°23 : Gestion Trésorerie

La société a mis en place une convention de gestion de la trésorerie centralisée avec la Société Mère.

F - EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

A la date d'arrêté des comptes, la société est avisée d'une augmentation considérable du prix de l'électricité, engendrant probablement des problèmes de trésorerie. D'ailleurs des dossiers d'aide gaz et électricité sont en cours de constitution de façon à limiter l'impact.

Ainsi constatant le surcroît des coûts, la société a dû répercuter ces hausses dans leurs tarifs en début d'année 2023.

Le suivi de la trésorerie est assuré au niveau du groupe consolidé dans son ensemble.

Le montant des PGE octroyés est de 28,65 M€, représentant le plafond maximum de 25% du CA consolidé 2019 au niveau de la société mère. Le PGE 1 d'un montant total de 9 M€ sera remboursé fin Avril 2023.

Compte tenu des mesures exposées ci-dessus et du soutien du Groupe, nous estimons que la continuité d'exploitation de la société n'est pas remise en cause à la clôture.

DAXREST
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 75 000 €
Siège social : 234 avenue Maurice Menton 40990 SAINT PAUL LES DAX
RCS DAX n° 479089237

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MAI 2023

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DE RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat net bénéficiaire de 253 464 €uros de la manière suivante :

RESULTAT DE L'EXERCICE

Bénéfice	253 464 €
Report à nouveau	1 €
TOTAL	253 465 €

AFFECTATION

Au report à nouveau :	5 €
Aux dividendes :	253 460 €
TOTAL :	253 465 €

Soit un dividende unitaire de 337,94 €.

Le montant des dividendes distribués non éligibles à l'abattement de 40 % est de : 253 460 €.

En application de l'article 243 bis du CGI, il est précisé que le montant des dividendes distribués aux personnes physiques bénéficiaires de l'abattement de 40% est de : 0 €

Le montant des dividendes distribués aux personnes non bénéficiaires de cet abattement est de :
253 460 €.

Il sera mis en paiement dans les délais légaux à l'issue de la présente Assemblée après déduction des prélèvements sociaux de 15,5 % et, sauf dispense, du prélèvement fiscal de 21 %. Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit au profit des actionnaires personnes physiques à l'abattement éligibles de 40% prévu à l'article 158, 3, 2° du code général des impôts.

En application de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée générale prend acte que le montant du dividende mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos au 31/12/2019 : NEANT
- Exercice clos au 31/12/2020 : dividende brut de 410,84 Euros par action.
- Exercice clos au 31/12/2021 : dividende brut de 44,44 Euros par action

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME

Le Président





KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac

DAXREST SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

DAXREST SAS

Centre Commercial Leclerc - 234 avenue Maurice Menton - 40990 SAINT PAUL LES DAX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac

DAXREST SAS

Centre Commercial Leclerc - 234 avenue Maurice Menton - 40990 SAINT PAUL LES DAX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A la collectivité des associés de la société DAXREST SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DAXREST SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note "EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE" de l'annexe des comptes annuels concernant le soutien du groupe à ses filiales.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés, à l'exception du point ci-dessous.

Nous ne sommes pas en mesure d'attester de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 5 mai 2023

KPMG SA

Aurelie
Lalanne
Signature
numérique de
Aurelie Lalanne
Date: 2023.05.05
16:03:26 +02'00'

Aurélie LALANNE

Associée

DAXREST SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022

Bilan Actif

DAXREST

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 26/04/23
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	9 875	9 395	480	480
Fonds commercial	90 500		90 500	90 500
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	100 375	9 395	90 980	90 980
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	526 026	305 539	220 487	269 921
Installations techniques, matériel et outillage industriel	712 567	601 917	110 650	206 407
Autres immobilisations corporelles	169 513	141 454	28 059	23 173
Immobilisations en cours	1 050		1 050	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 409 156	1 048 910	360 246	499 501
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1		1	1
Créances rattachées à des participations				
Autres titrés immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 000		2 000	2 000
TOTAL immobilisations financières :	2 001		2 001	2 001
ACTIF IMMOBILISÉ	1 511 532	1 058 305	453 227	592 482
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	23 182		23 182	21 900
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	23 182		23 182	21 900
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	104 220		104 220	10 900
Créances clients et comptes rattachés	28 400		28 400	18 207
Autres créances	115 323		115 323	458 315
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	247 944		247 944	487 422
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	35 352		35 352	36 785
Charges constatées d'avance	514		514	3 502
TOTAL disponibilités et divers :	35 866		35 866	40 286
ACTIF CIRCULANT	306 992		306 992	549 609
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	1 818 524	1 058 305	760 219	1 142 091
----------------------	------------------	------------------	----------------	------------------

Bilan Passif

DAXREST

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 26/04/23
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 75 000	75 000	75 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	7 500	7 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1	6
Résultat de l'exercice	253 464	33 325
TOTAL situation nette :	335 965	115 832
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	335 965	115 832
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	15 699	22 884
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15 699	22 884
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		682 796
TOTAL dettes financières :		682 796
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	185 270	174 715
Dettes fiscales et sociales	222 676	145 064
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1
Autres dettes	609	800
TOTAL dettes diverses :	408 554	320 579
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	408 554	1 003 374
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	760 219	1 142 091

Compte de Résultat (Première Partie)

DAXREST

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 26/04/23
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	3 216 042		3 216 042	2 048 766
Production vendue de services	64 177		64 177	76 607
Chiffres d'affaires nets	3 280 219		3 280 219	2 125 373
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			81 173	105 904
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			42 374	14 900
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			3 403 766	2 246 177
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			106	
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 208 396	772 084
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(1 282)	(8 133)
Autres achats et charges externes			577 598	496 633
TOTAL charges externes :			1 784 817	1 260 584
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			26 844	21 288
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			858 365	592 969
Charges sociales			198 503	86 328
TOTAL charges de personnel :			1 056 868	679 297
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			178 234	196 774
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				6 059
TOTAL dotations d'exploitation :			178 234	202 833
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			81 143	30 292
CHARGES D'EXPLOITATION			3 127 906	2 194 294
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			275 861	51 883

Compte de Résultat (Seconde Partie)

DAXREST

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 26/04/23
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	275 861	51 883
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	48	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	48	
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 997	5 735
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 997	5 735
RÉSULTAT FINANCIER	(1 949)	(5 735)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	273 912	46 148
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	25 870	2 060
Produits exceptionnels sur opérations en capital	52 635	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	78 505	2 060
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17 219	692
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	
	17 219	692
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	61 286	1 367
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	81 733	14 190
TOTAL DES PRODUITS	3 482 319	2 248 236
TOTAL DES CHARGES	3 228 854	2 214 911
BÉNÉFICE OU PERTE	253 464	33 325

SAS DAXREST

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

SAS DAXREST

Centre commercial Leclerc

234, rue Maurice Menton

40990 St PAUL LES DAX

ANNEXE

SOMMAIRE

A-FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**B-PRINCIPES-REGLES ET METHODES COMPTABLES****C-INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN****Bilan actif**

- Note N° 1 : Tableau des immobilisations
- Note N° 2 : Tableau des amortissements
- Note N° 3 : Fonds de commerce
- Note N° 4 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux
- Note N° 5 : Immobilisations incorporelles - Amortissements pour dépréciation
- Note N° 6 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux
- Note N° 7 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation
- Note N° 8 : Evaluation des stocks
- Note N° 9 : Actif circulant - Classement par échéance
- Note N° 10 : Charges constatées d'avance

Bilan passif

- Note N° 11 : Capital
- Note N° 12 : Tableau de variation des capitaux propres
- Note N° 13 : Identité de la société consolidante
- Note N° 14 : Engagements pris en matière de retraite
- Note N° 15 : Dettes financières - Classement par échéance
- Note N° 16 : Autres dettes - Classement par échéance
- Note N° 17 : Charges à payer

D-INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- Note N° 18 : Ventilation du chiffre d'affaires
- Note N° 19 : Effectif moyen au 31 décembre
- Note N° 20 : Transferts de charges
- Note N° 21 : Résultat financier

E-DIVERS

- Note N° 22 : Points de fidélité
- Note N° 23 : Gestion Trésorerie

F- EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

A – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la prorogation du régime transitoire de sortie de l'état d'urgence mis en place au 1^{er} Avril 2021 jusqu'au 31 Juillet 2022, perdurent sur le premier trimestre 2022.

En raison de la nature de son activité, l'entreprise a exploité différemment ses sites selon les marques Crescendo, Jules & John. La société a donc été impactée différemment par le contexte sanitaire et notamment la mise en place du pass sanitaire jusqu'au 14 mars 2022.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 3 280 219 €, représentant une progression de 54 % par rapport à 2021 et une progression de 14% sur la production 2019 d'avant COVID.

Dans une détermination évolutive de leur activité le restaurant utilise des solutions technologiques, tel UBER/DELIVEROO pour livraison et le Click & Collect pour les achats en ligne.

Le contentieux engagé par notre société mère avec Axa a pris fin sur l'exercice à la suite de la signature d'un protocole d'accord avec l'assureur en 2022. Les indemnités transactionnelles perçues à ce titre ont été comptabilisées en produit exceptionnel et représentent un montant de 52 635 € pour la société.

La société n'a pas sollicité de prêt garanti par l'Etat. Il convient de noter que 3 prêts garantis par l'Etat ont été obtenus par la société mère, CRESCENDO RESTAURATION, d'un montant de 9 M€ en 2020, 9 M€ en 2021 et 10,65 M€ en 2022.

La guerre en Ukraine a fait monter les prix de nombreuses matières premières (huile, blé). La baisse des exportations ukrainiennes tarit l'offre sur les marchés et pousse tous les prix à la hausse. Ainsi au quatrième trimestre, la restauration assiste à une augmentation de leurs coûts.

B – PRINCIPES – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par la réglementation française en vigueur, et conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général (règlement ANC 2018-01)

C – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**BILAN ACTIF****Note N° 1 : Tableau des immobilisations**

Tableau 2054, tableau joint

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Note N° 2 : Tableau des amortissements

Tableau 2055, tableau joint

Note N° 3 : Fonds de commerce

Les fonds de commerce exploités ont été acquis respectivement le 3 Mai 2018 pour un montant de 40 000 € et le 1^{er} Décembre 2020 pour un montant de 50 500 €.

Les modalités d'application de la méthode de valorisation des fonds de commerce sont les suivantes :

- Méthode DCF :
 - La valeur de la société est estimée en fonction de la rentabilité future qu'elle a des chances de dégager, compte tenu de ses flux financiers et économiques.
 - La méthode consiste à déterminer le montant des flux de trésorerie futurs puis à actualiser les futurs profits.

Ces deux étapes permettent de déterminer la valeur actuelle de la société. Cela permet de mettre en évidence des hypothèses de valorisation (croissance, rentabilité, investissement) sur une longue période puisque les flux de trésorerie sont modélisés sur plusieurs années.

- Méthode Multiple EBITDA :
 - La valorisation est définie comme étant égale à l'EBITDA normatif actualisé.
 - On applique ensuite un coefficient de valorisation de 4 sur l'EBITDA normatif Actualisé.

Lors de changement de concept, il convient d'attendre au moins 3 exercices afin de pouvoir valoriser.

A la clôture de l'exercice, la valeur activée du fonds de commerce au bilan est comparée à ces deux méthodes de valorisation : DCF & Multiple EBITDA. Le cas échéant, on comptabilise une provision pour dépréciation.

Note N° 4 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

	Investissements
Logiciels	0 €
Fonds commercial	0 €

Note N° 5 : Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Logiciels	Linéaire 2 ans	idem

Note N° 6 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont représentés par :

	Montants	
	Investissements	Crédit-bail
Construction s/sol d'autrui	3 886 €	
Matériel et outillage	15 631 €	
Matériel de transport.	18 412 €	
Immo Corporelles en cours	1 050 €	

Les sorties d'immobilisations pour 955€ correspondent à des mises au rebut.

Note N° 7 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Construction s/sol d'autrui	Linéaire 3 à 10 ans	idem
Matériel et outillage	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Installations et agenc.div.	Linéaire 5 ans	Idem
Matériel de bureau	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Mobilier de bureau	Linéaire 3 à 10 ans	Idem

Note N° 8: Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat selon la méthode FIFO.

Note N° 9 : Actif circulant - Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

Note N° 10 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

BILAN PASSIF**Note N° 11 : Capital**

Le capital est composé de 750 actions de 100 euros de valeur nominale.

Note N° 12 : Tableau de variation des capitaux propres (en €)

	N-1	+	-	N
Capital	75 000			75 000
Primes, réserves	7 500			7 500
Report à nouveau	6		6	0
Résultat	33 325	253 464	33 325	253 464
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Autres				
TOTAL	115 832	253 464	33 331	335 965

Note N° 13 : Identité de la société consolidante

La société DAXREST est consolidée dans le groupe CJS HOLDING située :
Agropole, 47310 ESTILLAC. N° SIRET : 752 076 109 00020.

Note N° 14 : Engagements pris en matière de retraite

Les engagements de départ en retraite sont calculés annuellement conformément aux dispositions de la convention collective des cafétérias et à la recommandation du CNC du 7 novembre 2013 (ANC 2013.02).

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont :

Age de départ à la retraite 62 ans

Le taux Iboxx n'étant plus disponible, l'indice de référence est désormais le taux Bloomberg

Actualisation au taux 3.80 %

Taux de charges sociales de 43 % pour les salariés et 47 % pour l'encadrement.

La table de mortalité correspond à la base INSEE de 2020.

Le montant des engagements s'élève au 31 décembre à 15 699 €, charges sociales incluses. L'incidence sur le compte de résultat est de 7 185 représentant la variation des engagements.

Note N° 15 : Dettes financières - Classement par échéance (en €)

Rubrique	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Groupe et associés	86 076	86 076		

Note N° 16 : Autres dettes - Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

Note N° 17 : Charges à payer (en €)

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	79 549
Dettes fiscales et sociales	115 558
Totaux	195 107

D – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**Note N° 18 : Ventilation du chiffre d'affaires (en €)**

	<u>Chiffres d'affaires</u>
- Recettes Restaurant	3 216 042
- Produits des services	64 177
TOTAL	3 280 219

Note N° 19 : Effectif moyen au 31 décembre

L'effectif moyen est de 47 salariés.

Note N° 20 : Transferts de charges

Les transferts de charges pour 35 189 € représentent les avantages en nature pour 29 922 € et la formation prise en charge FAFIH pour 5 267 €.

Note N° 21 : Résultat financier

Le résultat financier de (1 949) € correspond aux intérêts sur les comptes-courants pour (1 969 €), déduction des autres produits financiers pour 20 €.

E – DIVERS**Note N° 22 : Points de fidélité**

Les points de fidélité convertis en EUROS ne sont pas comptabilisés, mais s'élèvent à 4 477 €

Note N°23 : Gestion Trésorerie

La société a mis en place une convention de gestion de la trésorerie centralisée avec la Société Mère.

F - EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

A la date d'arrêté des comptes, la société est avisée d'une augmentation considérable du prix de l'électricité, engendrant probablement des problèmes de trésorerie. D'ailleurs des dossiers d'aide gaz et électricité sont en cours de constitution de façon à limiter l'impact.

Ainsi constatant le surcroît des coûts, la société a dû répercuter ces hausses dans leurs tarifs en début d'année 2023.

Le suivi de la trésorerie est assuré au niveau du groupe consolidé dans son ensemble.

Le montant des PGE octroyés est de 28,65 M€, représentant le plafond maximum de 25% du CA consolidé 2019 au niveau de la société mère. Le PGE 1 d'un montant total de 9 M€ sera remboursé fin Avril 2023.

Compte tenu des mesures exposées ci-dessus et du soutien du Groupe, nous estimons que la continuité d'exploitation de la société n'est pas remise en cause à la clôture.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : DAXREST										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	100 375	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	522 139	KN		KO	3 886	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS	697 891	KT		KU	15 631
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	123 117	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	18 412	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	27 985	LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	1 050	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	1 371 132	LO		LP	38 979	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	1	8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	2 000	1U		1V			
TOTAL IV					LQ	2 001	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	1 473 508	ØH		ØJ	38 979

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		3				
								4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	100 375	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	526 026	MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	955	MK	712 567	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN	123 117	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	18 412	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	27 985	MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	1 050	NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
TOTAL III			IY		NG	955	NH	1 409 156	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations			IØ		ØX		ØY	1	ØZ		
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	2 000	2G		
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	2 001	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	955	ØL	1 511 532	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2023

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: DAXREST

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise DAXREST										Néant ☐ *				
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles		PE	9 395	PF		PG		PH	9 395					
TOTAL I		RK	9 395	RM		RN		RO	9 395					
Terrains		PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui	PR	252 219	PS	53 320	PT		PU	305 539					
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	491 484	QA	111 388	QB	955	QC	601 917					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	102 236	QE	10 699	QF		QG	112 935					
	Matériel de transport	QH		QI	2 161	QJ		QK	2 161					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	25 692	QM	666	QN		QO	26 358					
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT						
TOTAL II		QU	871 631	QV	178 234	QW	955	QX	1 048 910					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	881 026	ØP	178 234	ØQ	955	ØR	1 058 305					
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO	
TOTAL III														
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)				NY	Total général non ventilé (NW - NY)				NZ			
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *														
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations						SP		SR						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

